

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

Arrondissement de
VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Date de convocation : 23.02.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 2 mars 2026

L'an deux mille vingt six, le 2 mars à 18 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT – Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Laurent ALEXANDRE - Didier KAZMA – Bruno BAYOL – Faridi ABOUBACARI - François DERBOIS – Lionel AULANIER – Ambdillah BACAR - Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bernard AUGIER,
Mme Laurence ZARATE à M. Faridi ABOUBACARI,
M. Maxime GAILLAC à M. Ambdillah BACAR,
Mme Séverine MAZARS à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
Mme Nicole JANNOT à Mme Christine TEULIER,
Mme Maryline SALVAN à M. Lionel AULANIER,
M. Robert GREVEN à Mme Nadine BONTEMPS.

Absente excusée : Mme Marie-Emilie BOTELLA.

Absentes : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Faridi ABOUBACARI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : PEYROLLES – Régularisation cadastrale et foncière.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été condamnée par décision du Tribunal Judiciaire de Rodez en date du 5 octobre 2023 concernant le contentieux l'opposant à Madame Martine ESCURIER

012-211200134-20260302-20260302_10-DE
Reçu le 06/03/2026

Cette décision visait à permettre de rétablir la parcelle actuellement cadastrée AO 34, à tort affectée à la Commune d'Aubin, dans l'assiette de l'ancienne servitude existant en partie basse de la parcelle anciennement cadastrée AN 1090.

Un bornage contradictoire ayant eu lieu en décembre 2023 afin de permettre de rétablir la parcelle AO 34 dans son ancienne contenance.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DONNE son accord pour la mise en œuvre de l'ensemble des démarches nécessaires pour opérer les rectifications requises au cadastre et au registre de la publicité foncière.

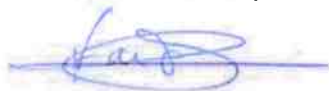
La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **4 mars 2026**
Publiée ou Notifiée le **4 mars 2026**

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le Présent acte est exécutoire.

Le Secrétaire,



Faridi ABOUBACARI



Pour extrait conforme,

La Maire,



Christine TEULIER